

LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



Octobre 2012

L'ADDS-QM (Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

Si vous trouvez un coupon de renouvellement dans l'enveloppe, c'est qu'il est maintenant temps de renouveler votre carte de membre. Remplissez le coupon et retournez-nous le avec votre cotisation. Si vous avez renouvelé et que vous trouvez un coupon, excusez-nous, une erreur s'est glissée.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE APPUI !

17 OCTOBRE

**JOURNÉE
INTERNATIONALE
POUR
L'ÉLIMINATION
DE LA PAUVRETÉ !**



Sommaire

Je vous déclare ... en couple ! par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec	P.2
Le parti québécois est élu et maintenant quoi ? par Lydia Berthiaume	P.3
Info-Loi par Christian Loupret	P.4
Bonjour à tous et à toutes par Alexia Lebihan	P.5
Nouvelles de la militance par Véronique Salmon	P.6
17 octobre 2012 REPAC, CRMMF, CLAP-03	P.7
Calendrier	P.8



ADDS-QM
301, Carillon
Québec (Québec)
G1K 5B3

525-4983



FAX
529-9455

www.addsqm.org



addsqm@bellnet.ca



8h30
à
17h

Lundi au vendredi



JE VOUS DÉCLARE ... EN COUPLE !

Par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec



Montréal, le 9 août 2012 – Suite à la parution d'un article du Journal de Montréal « *Je ne suis pas en couple* » publié (...) le 9 août, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) désire réagir face à l'injustice vécue par ces femmes. En effet, cet article portait sur l'accusation de vie maritale portée par le Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (MESS) contre 2 personnes dont l'une étant prestataire de l'aide sociale. On réclame maintenant à cette femme assistée sociale un montant de plus de 60 000 \$.

Pour le FCPASQ, cette situation est inacceptable et, malheureusement, elle n'est pas unique. Selon ce regroupement, bon nombre de prestataires se retrouveront sous enquête à un moment ou à un autre, afin de vérifier si oui ou non ces personnes sont en couple. La loi stipule actuellement que 3 critères doivent être réunis, afin de présumer une relation de couple entre 2 personnes sans aucune distinction de sexe. Ces critères ont : 1) Douze mois consécutifs de cohabitation, 2) la présence d'entraide entre les personnes (passant des tâches ménagères partagées au compte conjoint) et 3) la vérification de la commune renommée ou quelle est la réputation de ces 2 personnes selon les voisins et les voisines, la famille, etc.

« *Ce qui laisse beaucoup de place à l'interprétation !* », s'exclame la porte-parole, Marie-Ève Duchesne. « *Les douze mois de cohabitation et l'entraide entre les personnes sont des faits courants entre la grande majorité des colocataires au Québec. Depuis quand les autres savent beaucoup plus que les personnes concernées leur état civil. Depuis quand il est dangereux de faire une épicerie conjointe. Pourtant lorsque des personnes assistées sociales décident de faire preuve de débrouillardise ou, tout simplement, de vivre leur amour, ces faits du quotidien deviennent des menaces contre elles* », ajoute la porte-parole.

Un jugement rendu par le Tribunal administratif du Québec, en mai 2011, signifiait d'ailleurs à la Ministre de l'époque Julie Boulet qu'il serait peut-être temps de revoir les critères pour déterminer la vie maritale des personnes assistées sociales. Dans ce jugement, on peut lire :

Depuis quelques années, différents groupes sociaux sollicitent des modifications législatives afin que chaque personne, sans égard à son statut civil ou marital, puisse bénéficier d'un minimum vital. De tels changements n'ont pas encore été apportés et le Tribunal ne peut passer outre à la Loi.

IN OBITER DICTUM, soucieux des conséquences de la présente décision, les soussignés souhaitent attirer l'attention de la Ministre sur les particularités du présent dossier et soumettre le tout à ses prérogatives (article 104 de la *Loi sur l'aide aux personnes et aux familles*).

Le FCPASQ souhaite donc lui aussi attirer, une fois de plus, l'attention du Ministère sur cette question et espère que le prochain gouvernement apportera les changements nécessaires afin que toute personne puisse vivre avec son propre chèque d'aide sociale sans égard à son statut marital.

Le FCPASQ est un regroupement national d'une trentaine d'organismes locaux ayant pour mission de défendre les droits des personnes assistées sociales.



LE PARTI QUÉBÉCOIS EST ÉLU ET MAINTENANT QUOI ?

Par Lydia Berthiaume

Le 4 septembre dernier, le Parti Québécois a pris le pouvoir en tant que nouveau gouvernement minoritaire au Québec, mais qu'est-ce que ça signifie exactement pour l'avenir de nos revendications ? Pour faire la lumière sur la question, voici un tableau illustrant les engagements du Parti Québécois, pendant les élections, par rapport à nos revendications :

Revendications de l'ADDS QM et/ou de nos alliés	Position du Parti Québécois
<u>Revenu Social Universel Garanti</u>	
Arrêter le détournement des <u>pensions alimentaires</u>	
Fin des coupures pour <u>vie maritale</u>	
Accessibilité aux services dans les <u>centres locaux d'emploi</u>	Souhaite limiter la bureaucratie dans les services sociaux
Abolition des « <u>catégories</u> » à l'aide sociale	
Abolition de la : « <u>Loi 78</u> »	Pour cette abolition
Abolition de la <u>taxe santé</u>	Pour cette abolition
Abolition de la <u>hausse des frais de scolarité</u> Gratuité scolaire	Pour le gel en attendant un sommet sur la question. Possible indexation
Reconnaissance du <u>travail invisible</u>	
<u>Égalité</u> Homme/Femme	Pour appliquer une analyse différenciée selon les sexes
50 000 <u>logements sociaux</u> de plus	Pour un plan de construction de logements sociaux et de coopératives d'habitation
<u>Registre des baux</u>	A appuyé le RCLALQ lors du dépôt d'une pétition en ce sens en 2010.
Augmenter le <u>salaire minimum</u>	Pour augmenter le salaire minimum

Depuis, le Parti Québécois a confirmé trois de ses intentions, soit le gel des frais de scolarité suivi d'une possible indexation, l'annulation de la «loi 78» et l'abolition de la taxe santé. Nous pouvons être fiers de cette belle victoire. Toutefois, nous devons attendre encore un peu avant que ce soit officiel pour ce qui est de la hausse des frais de scolarité. Rappelons-nous qu'un gouvernement minoritaire signifie que certaines promesses devront être appuyées par l'un des principaux partis d'opposition avant de pouvoir être mises en place. Le budget sera un bon moment pour faire passer ces revendications.

D'ici là, l'ADDS QM se fera un plaisir de réaffirmer son appui au gel des frais de scolarité, à l'abolition de la loi 78 et à l'annulation de la taxe santé, tout en rappelant l'ensemble de ses revendications au nouveau gouvernement.

Bravo à tous et à toutes pour cette belle victoire. Ensemble, nous avons fait la différence et ensemble, nous continuerons de lutter pour une plus grande justice sociale !

DÉBUT DE L'AIDE SOCIALE

Dans un rapport déposé en 1963, le Comité d'étude sur l'assistance publique (Comité Boucher) stipule : « Tout individu dans le besoin a droit immédiatement à une assistance de la part de l'État, quelle que soit la cause immédiate ou éloignée de ce besoin »

La première loi sera votée le 12 décembre 1969 et s'appellera la Loi sur l'aide sociale (Bill 26) (L.R.Q., Chapitre A-16) et entrera en vigueur le 1^{er} novembre 1970.

Elle met un terme à l'exigence de "bonnes mœurs" imposée depuis 1937 dans le cadre de la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses. (14 avril 1937). Voici l'article 14 de cette loi :

« Aucun chèque émis en faveur d'une personne qui bénéficie d'une allocation ne peut être payé à moins que son endossement ne soit certifié par un ministre du culte, le secrétaire trésorier d'un conseil municipal ou d'une commission scolaire, un commissaire de la Cour supérieure, un juge de paix ou un gérant de banque. »

Le terme mère, dans cette loi, désigne une mère d'au moins deux enfants, qui n'ont pas atteint l'âge de seize ans et qui est veuve ou épouse d'un mari interné.

"Interné" signifie gardé et entretenu dans un asile d'aliénés suivant la loi et à la charge publique.

Il y avait aussi, dans cette loi, comme condition, d'être sujet britannique depuis au moins 15 ans et d'habiter la province au moins 7 ans avant la demande de l'allocation.

Croyez-le ou pas, cette loi marque un point tournant dans l'histoire des politiques sociales du Québec. Avant, ces femmes devaient avoir recours aux œuvres de charité.

La Loi de l'assistance publique (19 mars 1921) vise à payer le coût de l'hébergement des indigents dans les hôpitaux et dans les autres établissements d'assistance au Québec. Elle prévoit un financement tripartite par l'État, les municipalités et les établissements eux-mêmes. La loi vise aussi à faciliter l'agrandissement des hôpitaux grâce à des subventions spécifiques. Il s'agit de la première grande politique sociale mise en place par l'État québécois qui intervient ainsi dans un secteur qui relevait jusque-là de l'initiative privée.

INFO-LOI



Par
Christian
Loupret



JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Octobre

Claudette Bouchard
Jonathan Carmichael
Normand Chabot
Olive Cormier
Henri Dionne
Marie-Laure Gagné
Violette Gauthier
Gisèle Guay-Roy
Liliane Hubert



Jacinthe Lévesque
Jocelyne Lévesque
Immaculée Mukagakwaya
Marie-Paule Paquet
Gaétan Patry
Christine Pelletier
Robert Roussel
Carmen Roussy
Odette Tremblay



BONJOUR À TOUS ET À TOUTES !

Par Alexia Lebihan

Je prends le temps de vous écrire afin de me présenter à tous par ces quelques lignes. Je m'appelle Alexia Le Bihan et j'ai l'immense plaisir d'être stagiaire à l'ADDS-QM. Depuis déjà début septembre, j'ai eu l'occasion de participer à de nombreuses activités avec certains d'entre vous où j'ai déjà eu l'occasion d'en apprendre beaucoup.

Mon rôle de stagiaire? En apprendre encore davantage avec vous, les militantEs, sur l'importance de lutter grâce à toute votre expérience. Ce stage est pour moi une occasion d'enrichir mes connaissances. Une occasion d'échanger sur différents sujets actuels. Une occasion de connaître mieux le milieu communautaire. Une occasion de participer à des actions sociales. Bref, une occasion de grandir avec votre participation.

Merci de m'accueillir dans le monde de la défense de droit des personnes assistées sociales qu'est l'ADDS!





NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon

Manifestation du 22 août

Des militantes et militants de l'ADDS QM ont participé à la manifestation organisée par la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics*. Cette manifestation a eu lieu à Montréal le, bien sûr, 22 août.



Saint-Sauveur en fête

Comme à chaque année nous avons, le 25 août dernier, tenu un kiosque de l'ADDS QM durant le Saint-Sauveur en fête.



Assemblée générale d'orientations

Vingt-six membres ont participé à l'assemblée générale d'orientations de l'ADDS QM le 14 septembre dernier. Nous avons adopté le rapport d'activités et le plan d'action de l'ADDS QM. Avis aux intéressés, le plan d'action sera bientôt sur la page Web de l'ADDS QM de même que le procès-verbal de cette assemblée d'orientations.



Assemblée générale annuelle du FCPASQ

Deux délégués de l'ADDS QM ont participé à l'assemblée générale annuelle du *Front commun des personnes assistées sociales du Québec*.

17 octobre 2012

Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

**Au Québec, 750 000 personnes
ne couvrent pas leurs besoins de base**



UN SCANDALE
QU'ON NE PEUT PLUS IGNORER

Rassemblement

Soupe populaire et prises de parole

De 12h à 13h devant la bibliothèque Gabrielle-Roy

**APPORTEZ VOS
CASSEROLES !**



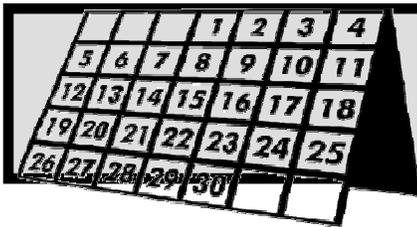
Coalition régionale
de la Marche mondiale
des femmes



Collectif de lutte et d'action
communautaire des régions de la
région de Québec (CLAP-03)



Regroupement d'éducation
populaire en action
communautaire des régions de
Québec et Chaudière-Appalaches



CALENDRIER

Octobre 2012

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i> VENDREDI</i>	<i>SAMEDI</i>
1 <u>9h30</u> Comité organisateur	2 <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	3 <u>9h30</u> Journée planification	4	5	6
8	9 <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	10	11	12	13
15 <u>9h30</u> Coordination	16	17 Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!	18	19	20
22 <u>9h30</u> Comité organisateur	23 <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	24 <u>10h00</u> Sortie de la rentrée	25	26	27
29	30 <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	31			

Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au 525-4983.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au 525-4983.